



Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion
du conseil communal
du 12 mai 2016

Date de l'annonce publique de la séance: **6 mai 2016**

Date de la convocation des conseillers : **6 mai 2016**

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Daems, Haas-Erpelding, Trausch

Absent:

Absent non-excuse:

- 1) Est approuvé le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 (à l'unanimité).
- 2) Est approuvé l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2015 au montant total de 63.996,34 EUR avec des décharges au montant total de 415,80 EUR (à l'unanimité).
- 3) A) Sont alloués les subsides de 50 EUR à l'association « Kantonalimkerverein Mersch » et 50 EUR à l'association « 50 Joer Lëtzebuerger Jugendpompjeën » (à l'unanimité)

B) Est décidé de ne pas allouer de subside à l'association des malvoyants et aveugles (à l'unanimité).
C) Sont alloués les subsides au montant de 250 EUR pour l'année 2013 et 250 EUR pour l'année 2014 au Centre de Secours à Larochette.
D) La décision relative à l'allocation d'une aide financière au montant de 1100 EUR sollicitée par l'association locale « Kultur op der Héicht asbl » dans le cadre de l'organisation d'un concert à l'église de Fischbach en date du 28 mars 2016 n'a pas trouvé de majorité dans le conseil communal - 3 voix (2x Karier, voix prépondérante/ Majerus) contre 3 (Daems/ Haas/ Trausch).

Conformément à l'article 20 de la loi communale du 13 décembre 1988, Madame le bourgmestre Marianne Brosius n'a pas pris part au vote. Vu que la décision était déjà à l'ordre du jour de la séance du 23 mars 2016 et n'avait pas trouvé de majorité, la décision a dû être reportée à la séance d'aujourd'hui.
- 4) Sont approuvés les comptes communaux de l'exercice 2013 (à l'unanimité).
- 5) Sont approuvés les comptes communaux de l'exercice 2014 (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 12 mai 2016
(points 1 à 5 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,